



A la sécurité
du pays portent le
souci!

Payez votre abonnement,
respectivement prolongez,
maintenant.

L'IDEE

AZB / P.P. 3001 Bern

Jeunes UDC Romands

www.zeitungidee.ch

4/2017

Abo Fr. 35.-

EDITORIAL



A l'approche de Noël, qu'en est-il de notre identité chrétienne en 2017 ?



Par Niels Rosselet-Christ
Rédacteur en Chef de l'IDEE Romandie
Député UDC au Grand Conseil
neuchâtelois

L'hiver vient et Noël approche à grands pas. Les villes se parent de lumières, les magasins s'affairent à la préparation de leurs piques de ventes, les gens fourmillent de plus en plus, cherchant désespérément une idée de cadeau original pour leurs proches.

Au milieu de ce mercantilisme parfois outrancier, où se place l'essence première de la Fête de Noël, à savoir la Nativité de Notre Seigneur Jésus Christ ? Notre société s'affaire à aseptiser ses fondements de ses origines chrétiennes, vivant dans l'opulence et la superficialité croissante et encore plus exacerbée à la période des fêtes, profitant des fériés et des repas tout en faisant montre d'une hostilité toujours plus ferme à la raison d'être même de toute cette agitation.

L'on se souviendra par exemple il y a deux ans de l'action christianophobe du Conseiller communal neuchâtelois déchu Oliver Arni (PS, évidemment), qui délogea la crèche chrétienne placée sous le sapin officiel de la ville, argumentant que ce sapin était un symbole « qui appartient à tous » et non pas seulement aux chrétiens... quelle très étrange parole, teintée d'une hostilité à la chrétienté si peu contenue que cela en devient cocasse. Malgré une résistance menée par Les Jeunes UDC Neuchâtel ainsi que diverses actions populaires, le Conseiller communal déchu Olivier Arni (oui, le même qui a été poussé à la démission suite à l'affaire de la CGN et qui s'en sort avec un parachute doré de Fr. 7'000.- par mois à vie aux frais des contribuables de la Ville, souvenez-vous...) persista et signa, délocalisant la crèche dans un endroit étançonnée de la ville, à l'abri des regards qui pourraient être « choqués » par ce symbole religieux... Cette histoire ne manqua pas d'ailleurs de causer un dégât d'image aux autres communautés religieuses du canton, dont la sensibilité fût invoquée à tort pour justifier cet acte, je le répète, ouvertement christianophobe, lesdites communautés n'ayant alors absolument rien demandé...

Cet exemple illustre avec justesse la tendance d'aujourd'hui à renier nos racines chrétiennes ; en arrachant les symboles chrétiens de la Fête de la Nativité, c'est toute l'essence de ces célébrations qui s'évade pour ne faire place qu'à une agitation mercantile outragante. Savez-vous que, de plus

en plus, aux Etats-Unis et dans certaines régions d'Europe, il est considéré comme inapproprié, voir outrageant de souhaiter un « joyeux Noël » !? Il faut dire « de joyeuses fêtes », c'est plus politiquement correcte... Cette dhimmitude, ces termes édulcorés... terrifiant, n'est-ce pas ?

Pourtant, Noël, c'est avant tout la célébration de la Naissance du Christ ; c'est le rappel de Sa venue dans le monde des Hommes pour prendre sur lui tous nos péchés. C'est l'occasion de se souvenir de Son message d'amour et d'espoir. Ne Le renions pas.

Noël, c'est l'occasion de s'arrêter l'espace d'un jour et d'un soir dans notre folle agitation quotidienne, de faire le point, de prier, de se questionner. C'est l'occasion de prendre le temps pour soi et de se souvenir aussi et surtout de prendre le temps pour l'autre ; pour nos amis, pour notre famille, pour nos connaissances ou pour ces inconnus qui sont seuls.

Noël, avant d'être une vulgaire fête marchande, c'est un instant de partage. A l'approche des Fêtes, souvenons-nous de Son message, de Son sacrifice et de Son amour. Souvenons-nous de nos racines, de notre histoire et de nos origines. Car Dieu fait partie de notre histoire, de l'histoire de la Suisse. Ne Le renions pas.

« Au nom de Dieu tout puissant ! », c'est par ces mots que débute le préambule de notre Constitution. Ne Le renions pas, dans nos pensées comme dans nos actes. Saisissons l'occasion qu'est la célébration de la Nativité pour nous rappeler de Son omniprésence dans les fondements de notre pays. Ne Le renions pas.

Certains vous diront : « Noël, c'est à l'origine une fête "païenne" ! » ; oui, historiquement c'est vrai, les Celtes fêtaient les saturnales au solstice d'hiver et ces célébrations incluent petit à petit la Nativité lors de l'avènement du christianisme, avant de devenir l'élément central de ces célébrations. Qu'on le veuille ou non, la célébration de Noël aujourd'hui telle qu'elle est vécue depuis des siècles est bel et bien la célébration de la Nativité chrétienne et certainement pas la célébration d'une ancienne fête celtique.

La pluralité religieuse en Suisse est garantie dans les droits fondamentaux de notre Constitution et chacun est libre de vivre sur le chemin spirituel qui lui semble juste. Ces chemins ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec nos valeurs, légales et morales, qui elles sont pour l'essentiel des valeurs chrétiennes et notre Foi est l'une des garantes de la pérennité des valeurs qui font la Suisse.

Pour cette dernière édition de l'année, je vous souhaite, en avance, un très Joyeux Noël et d'ores et déjà une belle et heureuse année 2018.



Démission regrettée de notre président d'honneur ; Kévin Grangier



Par Emmylou Maillard
Responsable recrutement et contact des
Jeunes UDC Vaud

Le 12 octobre 2017, Kévin Grangier, secrétaire général de l'UDC Vaud, co-fondateur des Jeunes UDC Vaud et fervent défenseur de nos valeurs suisses a remis sa démission pour

son poste de secrétaire général. C'est avec un immense regret que nous avons pris acte de sa décision.

Kévin Grangier est pour le parti vaudois l'un des piliers, le capitaine qui mène la barque.

Il est pour les jeunes le « patriarche ». Il a toujours œuvré dans le but de former une jeunesse patriote et motivée. Une jeunesse à l'image de nos ancêtres qui se sont battus de toutes leurs forces pour obtenir l'indépendance de notre beau pays, à nous de nous battre pour préserver cette indépendance tant convoitée.

Tels que nos ancêtres qui n'ont jamais cessé de croire en la Suisse, Kévin Grangier a toujours cru et il croit encore en cette jeunesse qui est en réalité l'avenir de notre pays.

Les Jeunes UDC Vaud représentent la première jeunesse du canton de Vaud. Sans l'aide et l'expérience incontestée de Kévin Grangier nous ne pourrions pas avoir ce privilège.

Après trois ans de loyaux services, Kévin Grangier se retire de son poste au sein de la section mère. Les divergences d'opinions ne cessent de s'accroître au cours de ces derniers mois. La vision patriotique de Kévin Grangier et des Jeunes UDC Vaud ne s'accordent plus avec l'ambition de notre section mère.

Malgré sa démission fortement regrettée, Kévin Grangier n'a pas dit son dernier mot puisqu'il restera un fervent militant pour notre parti. Sa dévotion pour notre pays et sa vision patriotique font de lui un politicien hors paire que nous avons la chance de compter parmi nous. Travailler à ses côtés et apprendre de sa riche expérience est une opportunité que nous, jeunes militants motivés devons saisir.



Kevin Grangier, président d'honneur des Jeunes UDC Vaud, tire sa révérence.

NO BILLAG



4 mars 2018

OUI à l'abolition de la redevance !

Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses ; l'islam, religion neuchâteloise ?



Par Niels Rosselet-Christ
Rédacteur en Chef de l'IDEE Romandie
Député UDC au Grand Conseil
neuchâtelois

A l'heure où j'écris ces lignes, le Parlement cantonal ne s'est pas encore prononcé sur la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (il le fera d'ici quelques jours). Ce projet de loi souhaite étendre la reconnaissance officielle et étatique des communautés

religieuses (dont actuellement 3 Eglises chrétiennes sont reconnues comme telles) à l'ensemble des communautés présentes en terre neuchâteloise et répondant à une série de critères déterminés.

Si ce projet de loi, sur le papier, semble être semé de garde-fous si nombreux qu'il en devient infaillible, c'est partir du principe que l'Etat est infaillible ; or, dans l'application des lois, outre les manquements de l'Etat dans plusieurs domaines, les mailles du filet disposent d'interstices toujours suffisantes pour laisser y passer ce que nous préférerions d'ordinaire retenir.

Pourquoi cette ouverture est dangereuse ?

L'ouverture de la reconnaissance des communautés religieuses offre la possibilité à l'ensemble des communautés qui en feraient la demande de se faire reconnaître « d'utilité publique » ; elles percevraient ainsi une part de l'impôt ecclésiastique, serait autorisée à officier lors d'événements officiels, à dispenser des cours à caractère religieux dans les écoles, etc. Cette largesse permettrait dès lors à des courants de pensée parfois exotiques, minoritaires et souvent implantées depuis moins d'un siècle d'exercer une influence sur nos institutions. Or, notre République et Canton de Neuchâtel prend ses racines dans la Chrétienté, dont il est indissociable et dont les valeurs habillent l'ensemble de nos principes. Nous ne saurions raisonnablement considérer une influence exotique si jeune en nos terres sur une République aux principes séculaires.

Parmi les communautés religieuses fortement intéressées par cette loi, l'on retrouve en peloton de tête certaines communautés musulmanes ; si le canton a, jusqu'ici, été relativement épargné par les dérives extrémistes de certains membres de ces communautés, l'appréhension latente est palpable ; port du voile, carrés séparés dans les cimetières, dispense de cours sportifs, menus à part, revendications récurrentes pour vivre sa foi, au final, relativement en marge de la société autochtone... la population serait-elle prête à reconnaître une religion aux mœurs souvent si controversées comme partie intégrante de son Etat ?

Que les choses soient claires ; bien qu'il s'invite de façon plus marquée au vu de l'actualité géopolitique mondiale mouvementée, l'islam n'est pas et ne doit pas être au centre de ce débat (ironiquement, je m'excuse du coup pour le titre un peu racoleur de cet article). Bien que l'islam génère quelque préoccupation pour certains, il ne faut pas confiner la question à cette seule religion mais surtout, il faut se demander si l'ouverture de cette reconnaissance est véritablement judicieuse aujourd'hui.

Reconnaissance des communautés religieuses et laïcité : la dichotomie des partisans du projet

Dans ce débat, il est amusant de constater que les plus vaillants porteurs du « oui » à ce projet sont les mêmes qui prônent la laïcité dans les lieux publics, en n'hésitant pas, par exemple, à s'attaquer à la Crèche de la Nativité sous

le sapin de Noël de la ville. Quelle contradiction ! Où se trouve la logique d'un tel raisonnement ? Lorsque la chrétienté s'exprime, l'on veut la museler au nom de la laïcité. Mais dans le même temps, l'on veut ouvrir une reconnaissance officielle de l'Etat à toutes les communautés religieuses qui en font la demande... Paradoxal, quand même !

Mauvais timing

La religion est un sujet sensible et à l'heure actuelle, il n'en est que plus sensible encore. L'actualité internationale (attentats islamistes, prêtres pédophiles, guerres de religions, etc.) suggère nombre d'appréhensions en tous genres sur les systèmes religieux eux-mêmes. Dès lors que notre monde se retrouve en pleine crise existentielle spirituelle, comme c'est le cas aujourd'hui, est-il judicieux de mettre en place un tel projet ?

Je pense sincèrement que le moment est très mal choisi pour mener ce débat sereinement. De plus, la jeune présence de cette pluralité religieuse en terre neuchâteloise n'offre pas suffisamment d'encrages durables pour permettre la mise en place de ce projet. C'est trop tôt.

Je ne suis pas hostile au débat mais je ne vois aucun signe positif, aucune plus-value réellement fédératrice et constructive au sein de ce projet. Nous devrions le ranger dans un tiroir du château et le ressortir dans 100 ou 150 ans, cela fera déjà un peu plus de sens.

A l'heure où j'écris ces lignes, le résultat du vote du Grand Conseil n'est pas tombé.

Si d'ici la parution de ces pages, un « oui » devait sortir du Parlement, j'invite l'UDC mais également l'ensemble des organisations chrétiennes-conservatrices, laïques et autres organisations, politiques ou non, hostiles à cette loi à faire front commun pour barrer la route à ce projet prématuré, par voie de référendum populaire.



Pluralité religieuse à Neuchâtel mais aussi en Suisse : quel avenir ?



Sanctions anti-russes : que gagne la Suisse ?



Par Yohan Ziehli
Président Jeunes UDC Vaud

Les dernières semaines ont été marquées par le référendum catalan sur l'indépendance. Une population votait pour retrouver son autonomie, sans base constitutionnelle certes.

Mais au fond, le Kosovo n'a-t-il pas été reconnu par la majorité des Etats occidentaux, Suisse comprise, en violation du droit serbe auquel il était soumis jusqu'alors ?

Ces événements, commentés avec une certaine mansuétude – que ce soit par les acteurs médiatiques ou politiques tels que l'Union européenne – ne pouvaient manquer de nous rappeler le référendum de Crimée en 2014. Pour mémoire, les électeurs de la presque-île avaient alors accepté leur détachement de l'Ukraine et leur retour au sein de la fédération de Russie avec plus de 96% des voix. A noter que le taux de participation était bien plus élevé que celui de la Catalogne, en raison de l'incapacité de Kiev à perturber le scrutin avec la même vigueur que Madrid.

Plusieurs mois après la votation, les études menées par des instituts européens confirmaient que le vote correspondait à la volonté des Criméens : plus de 90% de ces derniers étant satisfaits de la situation et 80% considérant que le vote représentait la volonté de leurs concitoyens.

Faisant fi de la volonté populaire en Crimée, ignorant l'histoire de cette république qui n'a jamais voulu être ukrainienne (elle y a été rattachée contre son gré, une première fois en 1954 par donation du dictateur d'origine ukrainienne Khrouchtchev, une seconde fois après la partition de l'URSS par phagocytage de son voisin du nord) et ne craignant pas la contradiction de sa reconnaissance du Kosovo, la Suisse a décidé benoîtement de s'aligner sur les sanctions internationales contre la Russie pour « éviter qu'elles ne soient contournées à travers notre pays ».

Les considérations historiques étant mises au point, il en reste que notre confédération, prétendument neutre, applique aujourd'hui un certain nombre de sanctions à l'encontre du grand cousin de l'Est. Si l'on peut comprendre l'idée que l'industrie de l'armement ne doit pas servir dans un conflit ouvert, comment peut-on penser que l'embargo sur les machines à coudre, les lave-linges et les calculatrices soit d'un intérêt quelconque pour notre pays ?

La Suisse doit préserver sa neutralité.

Si les sanctions contre la Russie imposées sous le prétexte de l'annexion de la Crimée nous ont appris quelque chose, c'est que la patrie de Nabokov et Dostoïevski est un partenaire de choix pour la confédération. Le fait que cette dernière ait renoncé à nous inclure sur la liste des pays sanctionnés dans le domaine agroalimentaire en est un signe. La Suisse n'est-elle plus qu'un simple protectorat de l'occident, uniquement bonne à jouer son jeu pour des intérêts géopolitiques décidés outre-Atlantique ? Ne pourrait-elle pas retrouver un rôle plus avantageux et servir de médiateur entre les différentes parties ?

La Suisse est un Etat neutre. Elle doit le demeurer. Finissons-en avec des sanctions contraires à nos valeurs et tournons enfin la tête vers l'avenir avec, comme but, l'intérêt de nos concitoyennes et de nos concitoyens.



La Crimée, zone stratégique et terre de convoitise et de discordes.



« STOP AUX DIKTATS DE L'UE ! » Repas de soutien thématique des Jeunes UDC Neuchâtel

Par Niels Rosselet-Christ
Rédacteur en Chef de l'IDEE Romandie
Député UDC au Grand Conseil neuchâtelois

Samedi 4 novembre dernier, les Jeunes UDC du canton de Neuchâtel recevaient leurs membres ainsi que des délégations Jeunes UDC de toute la Romandie, pour un souper convivial aux Bayards (Val-de-Travers, NE). Jean-Philippe Gay-Farret (vice-président des Jeunes UDC Suisse, VS), Alexandre Willener (responsable de l'ASIN Neuchâtel, NE) et Jean-Luc Addor (Conseiller national, VS) ont rappelé l'importance de la défense de nos droits fondamentaux face aux ingérences de l'Union Européenne.

C'est dans un esprit d'unité que l'ensemble des membres présents burent ces paroles et se souvinrent des motivations premières de leur précieux engagement. Nous relevons également la présence du bureau de la section cantonale-mère de l'UDC neuchâteloise ainsi que d'Yvan Perrin, ex-Conseiller national et ex-Conseiller d'Etat.

La soirée s'est poursuivie autour d'une bonne fondue et de bon vin, dans une ambiance conviviale, musicale et chaleureuse, jusqu'au bout de la nuit. Un grand moment de partage et de cohésion qui contribue à l'entente partisane intercantonale. La section neuchâteloise remercie tous les participants.

Initiative NoBillag : une chance inespérée d'abolir une arnaque massive légalisée



Par Niels Rosselet-Christ
Rédacteur en Chef de l'IDEE Romandie
Député UDC au Grand Conseil
neuchâtelois

Nous y sommes enfin : le 4 mars prochain, le Peuple sera amené à voter sur le maintien ou non de la taxe Billag, redevance télé-radio. Cette votation est le fruit d'un intense travail de récolte de signatures d'une population suisse lassée d'un système onéreux, gourmand et vétuste saignant à blanc nombre de budgets familiaux.

A l'origine, la redevance Billag a été instaurée pour financer un média public, garantissant soi-disant une diversité d'idées, de débats et de services. Toutefois, le monde évolue et aujourd'hui, l'accès à une information plurielle et largement plus diversifiée est à la portée de chacun, via smartphone, Internet, etc.

La plupart des médias se financent au moyen de la publicité, comme c'est le cas pour de nombreuses structures dans de nombreux domaines. Ce système publicitaire est efficace et profitable à tous. A ce jour, la redevance Billag subsiste mais l'on ne saurait vraiment dire pour quelles raisons, si ce n'est sa dimension pécuniaire massive.

Pourquoi la redevance doit être abolie ?

Tout d'abord, la redevance est un montant additionnel à l'abonnement télévision / internet, qui la plupart du temps est déjà onéreux. Les opérateurs facturent donc une prestation parfois 8x plus chère que chez nos voisins européens uniquement pour la distribution d'un service.

Plus du 96% du montant de la redevance finance à lui-seul l'unique SSR-SRG-IDEA SUISSE (la société qui régit notamment la RTS), ce qui représente un montant garanti pour cette société de plus d'1 milliard de francs annuellement (sic !). Parler de pluralité médiatique avec un tel poids-lourd étatique est tout bonnement farfelu.

Dès 2018, la redevance devra être payée par l'ensemble des ménages et beaucoup d'entreprises suisses, ce même si ces derniers ne disposent d'aucun poste de télévision ou radio ! Cette disposition fait suite à une votation populaire fédérale où le gouvernement nous a servi une intense propagande alarmiste sur la nécessité d'une « solidarité populaire » à la faveur des médias afin de nous faire avaler ces couleuvres. Donc, concrètement, vous êtes un citoyen ordinaire, vous payez vos impôts, vous travaillez et vous refusez d'avoir la télévision, vous devez payer la redevance afin de permettre aux autres de le faire. Ironiquement, les personnes à l'aide sociale (catégorie de la population plus largement susceptible de consommer plus fortement ces médias) seront astreintes de tout paiement... Si le principe de mutualité peut légitimement être retenu lorsqu'il s'agit d'éducation, d'infrastructures routières ou d'assurances maladies (des domaines essentiels – vitaux même – au fonctionnement et à la pérennité de notre société), invoquer ce même principe pour le financement d'un loisir non-vital (et souvent abrutissant) relève de la mauvaise foi.

Il y a quelques années, un courageux citoyen a fait recours contre la TVA facturée avec la redevance Billag, l'estimant injustifiée. Ce recours au Tribunal fédéral a porté ses fruits et Billag a été tenu de rembourser la TVA aux contribuables pour l'année précédente. Mais quid de celle facturée les 10 années précédentes ? Curieusement, certains médias se sont plaint de ce

jugement, exposant une « perte de moyens » pour eux et des conséquences tragiques sur certains postes de travail... donc si l'on suit ce raisonnement, l'on se rend compte que non seulement la TVA était indument perçue par Billag mais qu'en plus, elle n'a jamais été versée à l'Etat !

Cette arnaque légale a assez duré ; dans une démocratie libérale comme la Suisse, le libre marché prévaut et les mécanismes de financement des médias doivent être équitables, au gré des forces et des idées novatrices



BILLAG

de chacun. Cette redevance n'est plus du tout justifiée en temps de paix et doit être abolie au profit d'un système pluriel et autofinancé par le travail de celles et ceux qui le compose.

Ne nous laissons pas bernier par le discours alarmiste de certains médias ou du Parlement concernant la disparition programmée de certains médias si la redevance devait être abolie ; ces médias fonctionnent comme des entreprises et une entreprise doit mettre en place les moyens d'être rentable sans devoir compter sur l'Etat, qui d'ailleurs ne vous aidera pas. En écrivant ces lignes, je pense ironiquement au fait que celles et ceux dont les voix s'élèvent pour maintenir la redevance sont les mêmes qui dénonçaient le sauvetage d'UBS par la Confédération il y a quelques années. Pourtant, ce sauvetage a rapporté bien plus à l'Etat en définitive que la redevance... mais c'est une autre histoire.

Chers lecteurs, chères lectrices, pour une Suisse libérée de l'emprise d'un appareil médiatique et financier vétuste et antilibéral, votons tous ensemble et massivement OUI à l'abolition de la redevance Billag le 4 mars prochain !



Finissons-en avec la libre circulation des personnes



Par Nicolas Fardel,
Caissier des Jeunes UDC Vaud
Conseiller communal, La Tour-de-Peilz

A l'occasion de l'annonce du lancement de l'initiative de l'UDC et de l'ASIN, baptisée «Limite aux frontières», j'estime nécessaire de dresser un bilan de situation sur les avancées en matière de contrôle de l'immigration.

Nous ne pouvons que constater l'échec de nos autorités tant cantonales que fédérales concernant la mise en application de l'initiative du 9 février 2014 afin de limiter l'immigration massive et incontrôlée qui frappe notre pays. L'immigration incontrôlée continue avec les conséquences douloureuses que l'on connaît, notamment la concurrence d'étrangers plus rentables sur le marché du travail; les logements qui se raréfient et les loyers qui explosent; les infrastructures comme les routes, les trains, les écoles, etc. qui sont bondées. Sans compter les problèmes culturels souvent insolubles dans les écoles, sur le marché du travail et dans l'aide sociale.

Le refus de nos autorités à mettre en place de véritables mesures afin de lutter contre ce fléau est navrant. Non seulement il s'agit là d'un déni de démocratie mais en plus le nombre de frontaliers continue inlassablement d'augmenter...

Et dans le canton de Vaud ?

La forte présence étrangère dans notre canton due à la libre circulation et au regroupement familial péjore la qualité de vie des vaudoises et des vaudois que cela soit sur le marché de travail ou il devient impossible pour un résident vaudois de concurrencer les frontaliers sur les questions salariales ou dans le cadre communautaire où le taux de criminalité augmente fortement et où les étrangers représentent 60,5% (chiffre 2016 de l'office vaudois de la statistique). Toujours selon ces chiffres, la proportion d'étrangers dans l'aide sociale vaudoise atteint 51% alors que le taux d'étrangers représente 33.1% de la population vaudoise.

On peine à comprendre l'engouement de l'ensemble de la classe politique de l'extrême gauche à la droite libérale sur la question frontalière. Les

premiers plaçant l'internationalisme avant les travailleurs. Les seconds estimant que toutes les mesures sont bonnes afin d'être rentable, quitte à péjorer ses propres citoyens. Seul notre parti garde le cap et se bat afin que de donner (enfin) la priorité aux résidents vaudois.

Rappelons au passage que le canton détient le record suisse du nombre de cas «Dublin» qui ne sont pas renvoyés. Ceci au frais du contribuable vaudois ! Actuellement, le canton de Vaud octroie 30'208 permis frontaliers (chiffre de Statistique Vaud pour le 2ème trimestre 2017). En dix ans, le nombre de frontaliers vaudois a augmenté de 124% ! Et ce chiffre continuera malheureusement d'augmenter si aucunes mesures ne sont prises rapidement. Aussi, je réaffirme les positions des Jeunes UDC Vaud ce sujet :

- Nous exigeons une priorité à l'embauche pour les résidents vaudois.
- Nous demandons la renégociation ou la résiliation des accords de Schengen, afin de reprendre le contrôle de nos frontières.
- Nous exigeons la limitation du regroupement familial et des prestations sociales pour les immigrants
- Nous réclamons que les clandestins soient immédiatement renvoyés de notre territoire.

La problématique de la libre circulation doit absolument devenir une priorité pour nos autorités avant que la situation ne devienne ingérable.



LA REDACTION

EDITEURS :

- Union
Centre Jeunes UDC Suisse

REDACTEUR EN CHEF :

- Niels Rosselet-Christ (NE)
niels.rosselet-christ@ne.ch

REDACTEURS (-TRICES)

PERMANENT(E)S:

- Anthony Marchand (FR)
- Yohan Ziehli (VD)
- Emmylou Maillard (VD)

MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication/ Rédacteur en chef: Thomas Fuchs, a/Conseiller national et Conseiller cantonal, Berne-Niederbottigen
tf@thomas-fuchs.ch

Éditeur: Association de soutien SVP/JSVP

Rédaction DIE IDEE, Boîte postale, 3001 Berne
Collaborateurs permanents: Conseiller cantonal Benjamin Fischer, Ackerstrasse 39, 8604 Volketswil, Erich J. Hess, Conseiller national, Berne, Dr. iur. Patrick Freudiger, Conseiller municipal, Langenthal (BE), Laura Bader, Hammerweg 4, 8304 Wallisellen, Niels Rosselet-Christ, Place de la Gare 2, 2103 Noiraigue

Téléphone: 079 302 10 09

Fax: 031 398 42 02

Site internet: www.zeitungidee.ch

Courriel: idee@jsvp.ch

PC-Konto:

Junge SVP Suisse 65-269996-5

COMMENTAIRES ET ANNONCES

Des espaces publicitaires sont disponibles. Nos prix sont à disposition sur demande.

Les membres des Jeunes UDC et sympathisants de toute la Romandie sont libres de poster un article, une lettre ouverte ou un commentaire dans „l'Idée“. Prière de vous adresser au rédacteur en chef pour plus d'informations.

Sauf en cas de dérapage flagrant, nous n'exerçons aucune censure ; les commentaires et lettres ouvertes ne doivent pas nécessairement être en accord avec la ligne de rédaction. Les débats contradictoires nourrissent la réflexion.

CONTACTS

idee@jsvp.ch

+41 (0)78 847 23 90

CCP Jeunes UDC Suisse

65-269996-5

www.jsvp.ch



(Im)partialité des médias publics : analyse



Par Anthony Marchand
Rédacteur pour l'IDEE Romandie
Président des Jeunes UDC du canton de Fribourg

A l'ère du numérique, des séries télé et des vidéos à tout va sur les réseaux sociaux, les Suisses restent attachés à leurs radios. Entre 84% et 88% des Suisses écoutent la radio tous les jours. Une émission phare parmi tant d'autres mais malgré tout la plus écoutée en Suisse romande, « La Matinale » sur la 1ère réveil et accompagne au travail plus d'un romand. Son importance en fait dès lors un bon outil pour analyser le contenu radiophonique du service public qui parvient à nos oreilles.

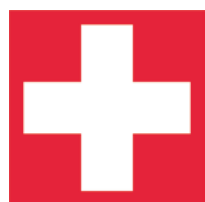
Un moment clé de l'émission reste l'invité de la rédaction, une chronique qui a de quoi occuper tout le trajet dans les bouchons sur l'AI entre Yverdon et Lausanne. Les invités sont divers et variés mais bon nombre d'entre eux sont des politiciens aguerris. Ceux-ci reçoivent alors le privilège radiophonique de diffuser leur idéologie sur les ondes publiques. Il est donc important de surveiller que chacun bénéficie d'un temps de parole à part égale, afin de garantir l'impartialité du service public dûment financé par les contribuables helvétiques.

Force est de constater que les journalistes de la RTS ont un penchant plus ou moins avérés pour des partis spécifiques comme en témoigne l'analyse de la provenance politique des invités de l'émission « La Matinale ». Hormis l'absence remarquée du PDC, le Parti socialiste se paie la part du lion avec près de 22% des invités. Il est suivi de près par ses camarades européens qui avoisinent les 12,5%. Avec les Verts réunis, cela revient à dire que la gauche engrange plus d'un tiers de tous les invités confondus et très exactement deux tiers des politiciens reçus les journalistes de l'émission ! Le PLR s'en sort avec les honneurs avec 6 intervenants (18,75%) mais ce

chiffre est quelque peu biaisé par l'élection complémentaire au Conseil fédéral. Il faut ici saluer la fructueuse stratégie médiatique des Libéraux-Radicaux qui, grâce à leur ticket à trois, ont bénéficié de trois invités sur les ondes de la 1ère, à savoir les trois candidats à la succession de Didier Burkhalter. Cette longue campagne, certes peu utile pour le citoyen lambda, aura apporté son lot de publicité gratuite.

Reste dès lors les miettes pour le premier parti de Suisse, à savoir l'UDC. Depuis la nouvelle formule de « La Matinale » qui a débuté le 28 août dernier, les Démocrates du Centre et ces 30% d'électorat n'ont bénéficié que de deux invités pouvant s'exprimer. Albert Rösti et Roger Köppel, certes deux poids éminents du Parti, auraient très bien pu être substitués voire complétés par de nombreux autres romands de qualités tels qu'Yves Niedegger, Jean-François Rime ou Pierre-André Page pour ne citer qu'eux. Les médias étatiques assainissent l'UDC de critiques vis-à-vis d'un soi-disant « manque de relève » en Suisse romande. La RTS se sent en effet orpheline de fortes personnalités comme Oskar Freysinger ou Yvan Perrin. Pourtant les personnalités UDC dans l'ouest du pays sont bien là, à portée de mains ! Faut-il encore leur donner la chance de s'exprimer et de les profiler dans le paysage médiatique.

En somme, cet exemple de « La Matinale », quoique réducteur, reste un baromètre intéressant du service public en Suisse romande. On retiendra entre autre la partialité avérée et la préférence flagrante pour les personnalités de gauche. Radio Télévision Socialiste n'aura alors jamais aussi bien porté son sobriquet. On notera également le coup de maître du PLR qui, de par son ticket à trois et sa maîtrise de l'agenda, a su monopolisé les débats pour une campagne qui n'en était pas vraiment une. Enfin, corolaire inévitable du premier point, on s'offusquera des bouderies continues des journalistes vis-à-vis des personnalités romandes de l'UDC. Ces nombreux politiciens UDC sont à la fois bien présents sur le terrain, mais aussi bien cachés par des médias publics dont la partialité se révèle être un profond manque de respect pour la diversité des opinions et le porte-monnaie des contribuables, esclaves d'une redevance qui ne les représente pas.



**La politique t'intéresse ?
Tu souhaites t'investir pour ton pays, La Suisse ?
Engage-toi dès maintenant !**

- Je souhaite devenir membre des Jeunes UDC
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en français (abonnement CH : CHF 35.–)
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en allemand CHF 35.–

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

NPA _____ LOCALITE _____ CANTON _____

DATE DE NAISSANCE _____ TEL. _____

EMAIL _____ SIGNATURE _____

A remplir et renvoyer à : JEUNES UDC SUISSE, CASE POSTALE 6803, CH-3001 BERNE



L'apprentissage, un facteur de réussite

Service d'information du Centre Patronal, 27 septembre.2017

Le système suisse de formation professionnelle fonctionne bien. Vanité dans les discours officiels et envié dans certains pays étrangers, il souffre cependant du fait qu'une partie de la société a tendance à idéaliser les formations académiques. On doit en outre réaffirmer le rôle essentiel des associations professionnelles dans l'organisation des apprentissages.

Des milliers de places d'apprentissage inoccupées

Si le monde politique promet de s'empoigner encore sur la manière d'organiser les retraites, une vision beaucoup plus consensuelle semble en revanche régner en ce qui concerne l'autre extrémité de la vie active: chacun en Suisse vante les mérites de la formation professionnelle, proche du monde du travail et de ses contingences, et qui prépare efficacement la plupart des jeunes gens à maîtriser un métier et à trouver un emploi. Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann profite de chaque forum international et de chaque visite officielle pour faire la promotion du système helvétique, qui intéresse désormais plusieurs pays étrangers, même au-delà de l'Atlantique.

Cet enthousiasme ne doit toutefois pas se limiter à des discours politiques. A l'heure où la formation professionnelle se cherche une «Vision 2030» – qui se limite encore, pour l'heure, à un catalogue de bonnes intentions –, les filières d'apprentissage méritent d'être comprises et encouragées à tous les niveaux. Si le système helvétique fonctionne bien, des améliorations restent encore possible, notamment quant à l'attractivité de la formation professionnelle en général et de certains métiers en particulier, ou quant à l'adéquation des jeunes avec les profils recherchés.

Il n'y a pas si longtemps, on se plaignait du manque de places d'apprentissage et on pressait les entreprises de s'engager davantage. Depuis quelques années, on réalise que la situation est plus complexe, plus contrastée. En 2017, selon le «baromètre» réalisé par la Confédération, quelque 71'000 jeunes sont intéressés à trouver une place d'apprentissage – contre 66'000 en 2016. Les entreprises, de leur côté, proposent 79'000 places. Mais au coeur de l'été, la presse évoquait plus de 11'000 places qui n'avaient pas encore trouvé preneur.

L'apprentissage n'est pas un second choix!

Les chiffres fluctuent, mais la réalité est que, chaque année, de nombreuses places d'apprentissage restent non attribuées, tandis qu'un certain nombre de jeunes ne parviennent pas à se faire engager. On constate, sans beaucoup de surprise, que les places vacantes se retrouvent surtout dans des professions techniques, manuelles ou pratiques, qui paraissent moins attrayantes au premier abord et doivent désormais faire des efforts de communication pour séduire les apprentis. Mais on évoque aussi, pour expliquer l'inadéquation entre l'offre et la demande, des adolescents qui ne correspondent pas aux profils recherchés par les entreprises formatrices. Parfois, les formateurs

dénoncent le niveau trop faible des jeunes qui quittent l'école obligatoire, ou alors se plaignent des problèmes de comportement.

Un autre reproche persistant concerne la trop fréquente dévalorisation de la voie professionnelle aux yeux des élèves. Leurs parents, leurs enseignants, voire les autorités scolaires, ont tendance à idéaliser les formations académiques, faisant apparaître l'apprentissage comme un second choix. Cette attitude regrettable touche plus particulièrement certains cantons romands, peut-être influencés par la proximité de la France. Elle conduit à une surcharge des gymnases, puis des universités, aboutissant à des taux d'échec inquiétants. Heureusement, on observe aujourd'hui un intérêt croissant pour les filières HES (hautes écoles spécialisées), davantage axées sur la pratique et réservées en priorité aux porteurs de la maturité professionnelle.

Les associations professionnelles en première ligne

L'engouement pour les formations académiques risque surtout de provoquer un décalage par rapport aux besoins des branches et des entreprises. Ces besoins sont pourtant déterminants pour orienter les nouvelles générations vers des débouchés professionnels utiles et intéressants. Plus que le «marché du travail» – notion assez abstraite –, ce sont bien les entreprises et les professions organisées qui ont besoin d'une relève régulière. En ce sens, il est nécessaire d'insister sur le rôle essentiel des associations professionnelles – plus encore que celui des entreprises, fussent-elles de grande taille – dans l'organisation des apprentissages. Les gens du métier savent ce dont ils ont besoin aujourd'hui et sont les mieux à même de déterminer ce dont ils auront besoin demain.

Ce rôle des associations professionnelles, consacré à l'article 1 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, devrait être au coeur de tout discours officiel et de toute réflexion tournée vers l'avenir.

PENSEE DU JOUR

« Si notre Constitution fédérale commence par „Au nom de Dieu Tout-puissant“, on exprime aussi les valeurs qui doivent avoir cours dans notre pays. Les croix ne sont pas une offense, mais l'expression de notre foi et le rappel de nos racines. Ceux qui ne veulent pas respecter les règles qui s'inspirent du christianisme doivent en supporter les conséquences et quitter notre pays. »



Primin Schwander
Allocution à l'assemblée de l'ASIN (2008)

